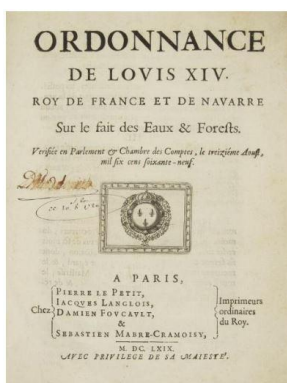


HEURS ET MALHEURS DES FORÊTS DU PINCERAI

Pourquoi le Pincerai, ici et maintenant ?

Les arbres, principaux constituants de la forêt tiennent leur vulnérabilité de la nature elle-même, du fait de la météorologie, des champignons, des insectes et des animaux. Mais, la forêt quant à elle, son meilleur ennemi est bien souvent l'homme depuis qu'il a inventé le feu et la hache alors qu'il se veut aussi son contemplateur et son ami. Mon propos consiste à évoquer ces actions destructrices à un moment et bénéfiques à un autre sur l'exemple des forêts du Pincerai.



Vous êtes en droit de vous poser plusieurs questions par rapport à cet intitulé de « forêts du Pincerai », et aussi de vous demander pourquoi nous sommes ici et maintenant. La réponse à la seconde question se trouve dans l'énoncé d'une date : le 13 août 1669 le roi Louis XIV signait à Saint-Germain-en-Laye : » l'Ordonnance sur le fait des Eaux et Forêts » cela fait exactement 350 ans. Cette administration avait pris cette dénomination en 1219, il y a 800 ans mais à... Gisors. En fait il s'agit d'une réformation voulue par Colbert pour rationaliser l'exploitation des forêts royales au bénéfice de la Marine Royale. C'est pour commémorer cet événement en ce lieu que l'association des Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly, a souhaité que le colloque ait lieu ici.

Pourquoi alors évoquer les forêts du Pincerai ? Ceci est absolument nécessaire quand on veut retracer le passé de nos deux forêts sur une longue période. Rassurez-vous, je ne vais pas faire l'histoire des forêts de Saint-Germain et de Marly. Si vous voulez approfondir cette connaissance je vous conseille les travaux de M. Roger Berton, qui était un éminent représentant des Eaux et Forêts dans les années 1950. De nos jours M. Jacques Barrot à Maisons-Laffitte et Mme Hélène Solignac, ici présente, de Saint-Germain-en-Laye de l'Université Libre et enseignante à Notre-Dame ont pris le relais. Enfin, Mme Bernadette Dieudonné qui, dans le cadre du Cercle Historique de Poissy, a consacré deux articles à l'histoire de la forêt de Saint-Germain. Je vais me cantonner à vous montrer à travers quelques éléments très schématiques la dégradation du massif forestier à travers le temps malgré quelques sursauts.

Dans les temps très anciens, celui de la guerre des Gaules nous étions au pays des Carnutes qui étaient célèbres en tant qu'hommes des forêts. Leur territoire venait jusqu'à la Seine. Ce manteau forestier avec la conquête romaine commence alors à être entamé par les villas romaines et la constitution de leurs domaines agricoles. La riche plaine de la Beauce laisse subsister en son nord une région de bois et de rus : la forêt d'Yveline. Ces mêmes romains découpent administrativement leur conquête, le Pagus ici prend l'appellation de Pinciacum, c'est-à-dire le pays de Poissy du nom de la plus ancienne cité située au bord de la Seine. Ce pays est limité au sud par la plaine de Versailles tout en étant subdivisé par la présence de Rus, tel le ru de Gali au sud de la forêt dite alors de Cruye qui va devenir sous Louis XIV la forêt de Marly, elle-même séparée de la forêt dite de Laye qui deviendra la forêt de Saint-Germain par le ru de Buzot.

Les temps sombres et anciens

Au Moyen-âge, apparaissent deux nouvelles entités d'appropriation, l'une religieuse, l'abbaye, l'autre civile, la seigneurie, avec pour chacune une approche différente.

Autour des années 700, les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés se voient attribuer réciproquement la forêt de Cruye et la forêt de Laye qu'elles vont faire essarter. Grace au Polyptyque d'Irminon, c'est-à-dire l'inventaire des biens de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au début des années 800, on a la connaissance de la présence des villages de Maisons et de Chambourcy. Les abbayes de l'ordre des Prémontrés d'Abbecourt et de Joyenval à l'ouest de la forêt de Marly sont fondées à la fin du XIIème siècle et au début de XIIIème. Ces deux abbayes vont largement contribuer à la déforestation des forêts du Pincerai. La forêt de Laye a sa petite part avec le couvent des Loges.

L'occupation civile est d'abord celle du roi au titre de son domaine personnel, que ce soit à Poissy et ensuite à Saint Germain-en-Laye. Or le roi comme les seigneurs réserve la forêt à la chasse. C'est Robert II qui viendra le premier en ce lieu chasser. Puis Louis VI fait bâtir un château à Saint Germain-en-Laye qui lui sert de relais de chasse. Progressivement, autour du château, une ville se développe, ville qui est un contresens urbain puisqu'il n'y a pas d'alimentation en eau, mais cela est une question à laquelle j'ai répondu par ailleurs.

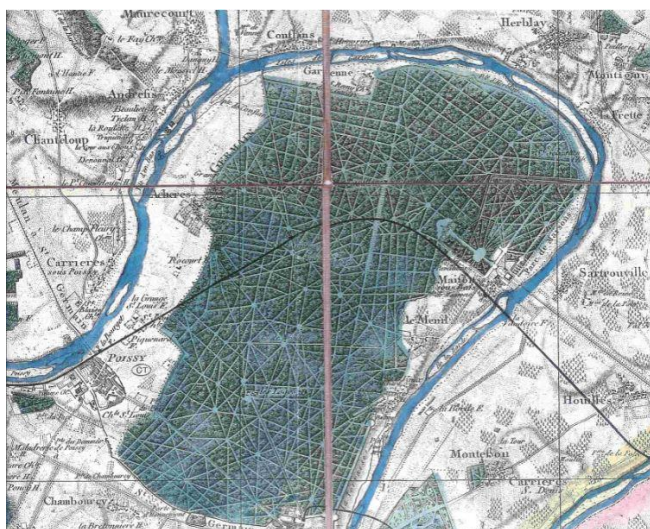
Un autre facteur va entraîner une certaine déforestation, c'est la proximité de la capitale qu'il faut protéger vers l'ouest en accordant des fiefs qui sont chacun dotés d'un château. Ce sont : le Bouret, Hennemont, Montaigu la Montjoie, etc., tout cela complété par des fiefées-fermes, c'est-à-dire des centres agricoles souvent situés à l'emplacement des villas romaines avec un minimum de défense. Progressivement, le roi pouvant aller chasser où il veut, morcelle ses forêts pour les distribuer sous forme de nouveaux fiefs. La forêt de Cruye bénéficie ainsi aux familles Cœur, Sanguin et Montmirel. Plus tardivement Catherine de Médicis permet à Albert de Gondi d'étendre son domaine versaillais avec une portion importante à Noisy. En forêt de Saint-Germain, les bénéficiaires sont le médecin de Louis XI, Coitier, et à Maisons, les Longueuil. Ces nouveaux propriétaires à partir du 17^{ième} siècle réalisent alors de grands parcs au détriment du massif forestier

La chasse et la marine priment

Avec la prise du pouvoir personnel de Louis XIV la situation évolue. La forêt de Saint Germain subit encore des amputations. Lui-même, pour la réalisation de la Grande Terrasse par Le Nôtre, va amputer la partie sud-est de la forêt. A proximité de la ville de Saint Germain-en-Laye il constitue le Domaine du Val et attribue à la famille de Noailles une portion de forêt pour lui permettre de faire un parc. Au nord, en limite d'Achères, il fait construire le fort Saint-Sébastien pour que des régiments accomplissent des exercices de prise d'assaut de fortifications.



En revanche, avec la réalisation de son château à Marly, sa politique domaniale change totalement. Il veut disposer à proximité de sa résidence d'un parc cynégétique conséquent. La forêt de Cruye fait l'objet d'une extension considérable. Au moyen d'échanges et d'acquisitions forcés, la superficie de la forêt passe de 1 000 à 2 500 hectares et prend le nom de forêt de Marly. Mais en outre, le roi ne veut plus partager l'usage des lieux avec les manants des villages voisins qui avaient le droit d'y faire paître leurs troupeaux. Il souhaite également que le gibier ne migre plus vers d'autres espaces, ainsi il fait construire, tout autour des forêts de Saint-Germain et de Marly, des murs en s'accordant un droit du tour d'échelle de 12 pieds pour permettre le passage de charrois utilisés pour l'entretien de ces murs. Cette délimitation matérielle sera maintenue par ses successeurs qui réalisent que ceci est favorable aux conditions d'exercice de la chasse.



Après une gestion anarchique pratiquée sous la Révolution, Napoléon 1er reprend la pratique de la chasse, en constituant une vénerie impériale. Louis XVIII n'est pas chasseur, mais **avec Charles X** et ses fils la chasse bat son plein, et surtout les forestiers peuvent œuvrer et gérer la forêt d'une manière très rationnelle avec l'application de la nouvelle ordonnance de 1827. **Les forêts du Pincerai sont alors au maximum de leur superficie 4 300 ha pour celle de Saint-Germain et 2500 ha pour celle de Marly.**

Le XIX^e siècle voit apparaître le progrès industriel et en particulier la réalisation de voies ferrées partant de la capitale. La première voie ferrée pour le transport de passagers construite en France vise Saint-Germain-en-Laye sans trop de conséquences. C'est avec la deuxième réalisation en 1840 que va être entaillée la forêt de Saint-Germain en son milieu afin de permettre à la population aisée de Paris d'aller à la plage à Deauville. Ultérieurement cette ligne servira à atteindre l'ensemble de la Normandie.

Economie et Défense avant tout

Napoléon III est à l'origine de l'extension de la ville de Saint-Germain-en-Laye au détriment de la forêt. Voulant créer une liaison entre la forêt de Saint-Germain et de Marly, qui devient « la Jonction » il va permettre aux frères Péreire de faire à cette occasion une superbe spéculation à travers une opération complexe d'échanges fonciers. Ils obtiennent la possibilité de déboiser une partie sud de la forêt face au domaine d'Hennemont, pour créer le quartier de la ville qui prendra leur nom.

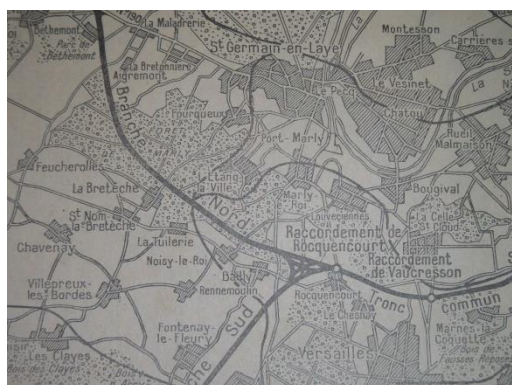
Avec le Second Empire nous assistons également à la reprise du mitage de la forêt déjà entamée par la construction du quartier Goupil. Il s'agit de l'implantation du Camp des Loges. Initialement c'est un camp de toile

pour les militaires explication de cette dénomination qui de nos jours peut surprendre. L'objectif consiste à pouvoir accueillir les divisions militaires chargées du maintien de l'ordre à Paris. Au fur et à mesure, l'implantation d'une superficie de 24 ha atteint 80 ha. Après la construction de baraques en bois, on en est venu à la réalisation d'un véritable quartier urbain. En complément, le Président Sadi Carnot autorise le 24 juin 1893 la création d'un nouveau quartier militaire en limite de Maisons-Laffitte qui prendra le nom de Gallieni auquel s'ajoute un champ de tir neutralisant 500 ha de forêt.

L'implantation militaire dans nos forêts s'est poursuivie sous la Troisième République. La prise de Paris par les allemands en 1871 a mis en évidence la nécessité de réaliser une deuxième ceinture de forts à environ 20 km autour de la capitale. C'est ainsi qu'un fort est construit au Trou d'Enfer à Noisy le Roi. Mais surtout, l'Etat Major réalise qu'il est indispensable de relier cette ligne de fortifications par une voie ferrée, c'est l'origine de ce que l'on va appeler la Grande Ceinture qui sera utilisée par les voyageurs civil. Elle entaille cette fois les deux forêts du nord au sud. Cette nouvelle voie ferrée et le développement du trafic vers la Normandie s'étant largement développée une gare de triage est réalisée au centre de la forêt dite « gare d'Achères », tout en n'étant pas sur la commune d'Achères, puisque tout le territoire de la forêt se trouve sur celui de la commune de Saint-Germain-en-Laye à l'exception d'une petite portion sur la commune du Mesnil-le-roi.

La forêt de Saint Germain depuis plus de 350 ans accueille une fête foraine pour célébrer la Saint Fiacre à proximité du couvent des Loges prenant de ce fait le nom de fête des Loges. Les loisirs ont continué à investir la forêt avec la création d'un hippodrome à proximité de la gare de triage et de pistes d'entraînement. Dans les années 1920/1930, c'est l'installation d'un golf, qui était initialement sur le territoire de la commune du Pecq. La fréquentation au titre de la recherche du contact avec la nature conduit à l'implantation de « baraques à frites » qui au fil des ans se transforment en hôtels restaurants renommés. De nouvelles voies routières sont réalisées et d'autres sont élargies.

Mais le plus fort prélèvement d'emprise forestière revient à la ville de Paris au nom bien sûr de l'utilité publique afin d'épandre toutes les déjections parisiennes. L'affaire commence avec Haussmann, après avoir envisagé un cimetière du côté de Pierrelaye, une ferme modèle se substitue à ce projet. Par la suite pour résoudre le problème d'écoulement des égouts de Paris, on irrigue la plaine de Gennevilliers avec les effluents dont la superficie devient vite insuffisante. A l'aide d'une publicité éhontée qui consiste à dire aux agriculteurs : « *On va venir abonder vos champs par des produits qui vont les fertiliser.* » Tous ne sont pas convaincus. A ce moment-là des protestations sont adressées à l'administration soutenues en particulier par le conseiller général du canton de Saint-Germain-en-Laye qui est largement méconnu, Frédéric Passy, premier prix Nobel de la Paix. Il était à ce moment-là propriétaire du Désert de Retz. Il savait que cela serait une pollution à terme. **Pour constituer le Parc Agricole d'Achères, la ville de Paris s'est largement "gavée" puisque c'est 428 hectares de la forêt de Saint-Germain qui ont été rasés.** Au total la superficie consacrée aux épandages atteint 800ha sachant que ceux-ci s'étendaient aux communes de Pierrelaye, de Chanteloup et de Triel.



Après avoir bénéficié de l'innovation du chemin de fer, c'est encore dans l'Ouest parisien que l'on réalise la première autoroute pour dégager la sortie de Paris. Initialement, on envisage de la faire passer par le parc de Saint-Cloud. Il y a eu de telles oppositions, que l'on réalise le tunnel de Saint-Cloud. Mais, au nom de « l'intérêt touristique » il est décidé de prendre la forêt de Marly en écharpe sur toute sa longueur. Il va de soi que l'intérêt est financier puisque la dépense pour le foncier est nulle. Enfin pour construire l'échangeur entre l'A13 et le départ de l'A12 avec le triangle de Rocquencourt on pratique une nouvelle entaille dans la forêt de Marly.

Toutes les surfaces perdues par les forêts du Pincerais n'ont pas été énumérées en détail et les dates ont volontairement été données avec une large approximation. Le plan schématique joint permet de synthétiser ce qui vient d'être exposé, et on peut résumer la situation par un simple bilan, **la superficie de la forêt de Saint-Germain est passée de 4 300 ha à 3 500 ha et celle de Marly a diminué de 10% en 150 ans, gratuitement au titre de l'utilité publique !**

Actions de l'association : 50 ans de combats

Dans la période contemporaine des 50 dernières années qu'advient-il de nos forêts ? C'est sensiblement l'âge de notre association et ce n'est pas un hasard puisqu'elle a été créée par la volonté de Michel Péricard, père d'Arnaud Péricard, maire actuel pour lutter contre le projet initial de l'A14. Sans faire le récit de 20 ans de combat, on peut résumer le sujet en affirmant que c'est à la suite d'une action locale que l'autoroute A14 est passée sous la forêt,

avec une partie au moyen d'un souterrain et une autre partie grâce à un passage couvert. Il y a sur cette deuxième partie, de ce fait une absence d'arbres mais la présence d'une clairière reste préférable à un ruban autoroutier.

A ce jour l'A14 constitue est un vrai modèle de juste équilibre entre la nécessité de donner la liberté de déplacement au citoyens et la préservation du manteau forestier.

Un autre point positif enregistré pour cette même période est la suppression du champ de tir de Maisons-Laffitte qui neutralisait 500 hectares de forêt. Un champ de tir couvert l'a remplacé. Une conséquence inattendue mise en évidence, ce secteur possède maintenant une meilleure biodiversité, du fait qu'il n'y a quasiment pas eu de passages humains sur une longue période.

Nous sommes maintenant confrontés à une nouvelle attaque du massif qui a pour nom le Tram 13 ou plus exactement son appendice saint-germanoïse. Dans les années 1970, on prend conscience qu'il faut des liaisons autour de Paris à une distance d'environ 20 km en utilisant des transports en commun comme prévu par le plan Delouvrier. On pense que la réactivation de la ligne de Grande Ceinture peut apporter la réponse sachant que l'emprise subsiste. L'association des Amis de la Forêt favorable au développement des voies de transport en commun en est partisane. L'opération commence il y a 30 ans, par le lancement d'une petite portion de trajet allant de Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture à Noisy-le-Roi c'est à dire de nulle part à ailleurs. La seule réalisation vraiment acceptable à terme serait d'assurer la liaison entre les deux villes nouvelles : Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette réalisation a demandé le reprofilage de l'existant mais n'impacte pas la forêt.



Désormais, sous la direction d'Ile de France Mobilités deux nouveaux trajets sont en cours de réalisation. **Une première phase**, comporte la réalisation d'une nouvelle portion entre Noisy et Saint-Cyr-l'Ecole. Les moyens ou la volonté manquent pour aller jusqu'à Versailles ou Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est dommage. Mais cette phase comprend également **le déroutement d'une rame sur deux depuis la gare de la Grande Ceinture jusqu'au terminus du RER A à travers la forêt de Saint Germain au prix d'une perte d'efficacité par rapport à l'objectif d'un réseau de circonvolution**. Cet itinéraire dénommé « virgule » par les uns et « appendice » par les autres est une aberration. C'est d'abord une insulte à l'avenir que de choisir de faire faire un trajet de 3,5 km à une rame de tram-train au lieu d'un parcours direct de 1,6 km au moyen de véhicules électriques autonomes qui seront à notre disposition demain. C'est une erreur économique, le rapport coût /efficacité sera exorbitant. C'est une faute écologique car cette voie ferrée dotée de caténaires et protégée du passage des animaux sauvages par deux parois grillagées, va à terme supprimer de l'ordre de 5 ha de forêt et enclaver toute la partie sud de la forêt qui progressivement va poursuivre son urbanisation, cet aspect ayant été montré par un déplacement sur le terrain.

La phase 2, va permettre de relier Saint-Germain Grande Ceinture à Achères-Ville. La mesure qui a été prise, consiste à passer par la ville de Poissy, répondant à une certaine logique en reliant des pôles urbanisés, mais **dès la sortie de Poissy le tracé rentre immédiatement en forêt, au lieu de passer par le Technoparc**, où sont regroupées nombre d'entreprises. **Cette décision désavantageuse pour la rentabilité de la ligne se fait au prix d'une suppression de 6 ha de forêt**. Mais en contrepartie on ne restitue pas la portion de Grande Ceinture qui n'est pas utilisée au motif que l'on pourrait faire passer des trains de marchandises par ce trajet.

Conclusion

Ce propos tend à vous montrer que les pouvoirs publics peuvent représenter le plus grand danger pour les forêts périurbaines, car après avoir pendant 100 ans détruit ces forêts par centaines d'hectares ils ont poursuivi cette œuvre destructrice ces dernières années par une méthode rampante mais non moins dangereuse. Notre demande pour le futur est d'obtenir à titre gracieux de la ville de Paris une extension d'une centaine d'hectares au nord de la forêt de Saint Germain sur les terrains délaissés par le SIAAP. Cette superficie ne représente qu'une faible partie des terrains acquis gratuitement par la Ville de Paris et ce serait une façon élégante et peu coûteuse d'appliquer le principe de « pollueur payeur » qu'elle impose à juste titre aux citoyens. Notre seule arme défensive est d'obtenir la satisfaction de notre demande formulée en 2003 de statut de forêt de protection* pour les deux forêts de Pincerais. L'objectif est d'éviter d'en arriver à ce qu'est devenue la forêt de Rouvray, ce que je désigne par la « boulognisation » des forêts.

*Ce statut a été obtenu par un décret en Conseil d'Etat en date du 18 novembre 2019 et le renouvellement de notre demande pour la forêt de Marly a été formulé auprès du Préfet des Yvelines par courrier en date du 24 août 2020.

Sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ :

Merci beaucoup, M. Renard, pour cet exposé, cette présentation de la forêt. Il ne vous manque plus qu'un aéroport, parce que vous avez déjà le chemin de fer, le RER, les routes et les autoroutes et heureusement il n'y a pas eu de proposition d'aéroport pour votre forêt.

Pierre Emile Renard :

M. le Sénateur, M le Président, vous avez raison de souligner cet aspect car les aéroports ne sont pas absents du problème des forêts.

A ce sujet, il y a un couloir aérien qui passe effectivement au-dessus de la forêt de Saint-Germain, et il y a une association dont le maire du Pec sur Seine, M. Gournac est président qui essaye de lutter contre les nuisances dues aux passages des avions en basse altitude et qui même parfois effectuent des largages de carburant au-dessus des forêts.

Louis-Jean de Nicolaÿ :

Merci en tout cas. Bravo pour ce combat. Je crois que c'est important de faire en sorte de protéger l'environnement, et à travers l'environnement, les forêts sur les zones périurbaines. Vous savez que cette fracture, au Sénat, entre le monde rural et le monde urbain et périurbain s'accroît de plus en plus.

Les transports en commun disparaissent en milieu rural, s'accroissent en milieu urbain et en tout cas on ne peut qu'encourager aussi l'étude des régions rurales par ceux qui veulent venir s'installer dans d'autres régions de France.

Louis-Jean de Nicolaÿ :

Il reste 5 minutes, c'est dans le timing.

Pierre Emile Renard :

Très bien, c'est sans problème.

C'est suffisant pour vous présenter le trajet du Tram 13 en forêt, mais on ira sur place cet après-midi. Sur cette vue on est dans l'avenue des Loges qui part du château de Saint-Germain, c'est la perspective, et on va avoir le Tram-13, ensuite une marge, et ensuite la lisière qui est fragilisée.

Les autres vulnérabilités qu'il nous reste à vaincre sont :

- ✓ la mise en sommeil de la N184 par une voie apaisée, c'est-à-dire deux fois une voie,
- ✓ éviter une urbanisation à côté de la Grande Ceinture mordant sur la lisière de la forêt. Cela a échoué.
- ✓ la menace d'une certaine urbanisation au Camp des Loges à travers les PLU qui sont en cours d'élaboration,
- ✓ Le contrôle de la publicité qui est tout à fait proscrite en forêt,
- ✓ l'éradication des dépôts sauvages, sujet qui est enfin pris à bras le corps avec les états généraux de la forêt au cours desquels les collectivités se sont mobilisées,
- ✓ et la régulation des sangliers

Tous ces problèmes, vous les connaissez. C'est simplement un lien avec vous. Ce que nous attendons, maintenant, c'est le décret en Conseil d'État du classement de la forêt de protection, une extension, et une possibilité de 120 hectares au nord sur les terrains du syndicat d'assainissement de l'agglomération de la région parisienne. La ville de Paris ne dépollue pas ce qu'elle-même préconise pour les autres. Nous souhaitons aussi le maintien du statut de l'ONF qui est peut-être menacé en ce moment. Voilà donc ce qui est le schéma de la forêt qui va être mis en forêt de protection.

Que nous reste-t-il à faire maintenant ? En 2003, avec mon prédécesseur comme président, M. Plateau, nous avons lancé la demande d'une forêt de protection pour la forêt de Marly, et la forêt de Saint-Germain.

On nous a dit : *"Non, non, la forêt de Marly, ce sera pour plus tard"*.

Eh bien c'est maintenant, la demande va être renouvelée, et ainsi seront protégées les forêts du Pincerais.